

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002364

OBJET :

Marché n°202244 - Travaux de création du pavillon d'accueil et des sanitaires de l'atelier pédagogique du Château Laurens, Lot n°3 « menuiserie – miroiterie - agencement » : attribution du marché à la SARL BOISSIERE ET FILS pour un montant de 220 807,33 € HT

Réf. CB/PL (Service des Marchés Publics)
Rubrique dématérialisée : 1.1.1.
« Délibérations, décisions et arrêtés relatifs aux marchés publics et aux accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants ».

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres inférieurs à 500 000.00 € HT pour les fournitures et services et 1 000 000.00 € HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au Budget.

CONSIDÉRANT que par décision n°002323, le lot n°3 « menuiserie, miroiterie, agencement » du marché relatif aux travaux de création du pavillon d'accueil et des sanitaires de l'atelier pédagogique du Château Laurens a été déclaré infructueux pour cause d'absence d'offre ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle consultation a été lancée, en date du 19 Juillet 2022, sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique ;

A l'issue de celle-ci et après l'avis de la commission réunie en date du 05 Septembre 2022.

DÉCIDE

- **Article 1 :** De conclure le marché pour les travaux de création du pavillon d'accueil et des sanitaires de l'atelier pédagogique du Château Laurens avec la SARL BOISSIERE ET FILS, domiciliée ZA des Clapassous – Route de Barruques – 12620 SAINT BEAUZELY, pour un montant global de 220 807,33 € HT, décomposé comme suit : base : 218 579,26 € HT – Variante 4 : 2 228,07 € HT au titre du lot n°3 « menuiserie – miroiterie – agencement ».
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 16 septembre 2022

Le Président,
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 19 septembre 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220916-C00236410-AR